

A R R Ê T É

Le Ministre Délégué à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU le décret N° 81 646 du 5 Juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

VU l'arrêté du **27 JUIN 1984** portant classement parmi les Monuments Historiques de certaines parties de l'ancien Hôpital de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône) ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les deux bâtiments rue de la Sous-Préfecture et rue Corlin, bordant la cour est de l'ancien Hôpital situé 141, rue Paul Bert, rue de la Barmondière, rue de la Sous-Préfecture et rue Corlin à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône),

figurant au cadastre, section AL, sous le N° 36 et appartenant à la commune par acte passé devant Maître SALGON, notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône) le 15 Octobre 1982 et publié au bureau des hypothèques de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône), le 19 Octobre 1982, volume 4223, N° 12.

.../...

.../...

Article 2 - Le présent arrêté qui complète l'arrêté de classement susvisé du **27 JUIN 1984** sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Commissaire de la République du département et au Maire de la commune propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le **27 JUIN 1984**
Pour le Ministre Délégué à la Culture
et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre WEISS

A R R Ê T É

Le Ministre délégué à la Culture,

- VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 Août 1941, 25 Février 1943 et 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi ;
- VU le décret N° 81-646 du 5 Juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 26 Septembre 1983 ;
- VU la délibération du 6 Février 1984 du Conseil municipal de la commune de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, propriétaire portant adhésion au classement ;
- VU l'arrêté du **27 JUIN 1984** portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de certaines parties de l'ancien Hôpital de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône).

A R R Ê T É :

Article 1er - Sont classées parmi les Monuments Historiques les parties suivantes de l'ancien Hôpital situé 141, rue Paul Bert, rue de la Barmondière, rue de la Sous-Préfecture et rue Corlin à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône),

- la chapelle,
- le bâtiment renfermant la Salle dite des Rentières,
- le bâtiment renfermant la Salle dite des Convalescentes

.../...

.../...

figurant au cadastre section AL sous le N° 36
et appartenant à la commune par acte passé devant
Maître SALGON, notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
(Rhône) le 15 Octobre 1982 et publié au bureau
des hypothèques de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône)
le 19 Octobre 1982, volume 4223, N° I2.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des
hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Commissaire de la République du
département et au Maire de la commune propriétaire
intéressés, qui seront responsables, chacun en ce
qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 27 JUN 1984

Pour le Directeur Délégué à la Culture
et aux Monuments
Le Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre WEISS